

AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DU RÈGLEMENT ET DES IMMUNITÉS

SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

Carnet de Bord
2 octobre 2006

La Commission du Règlement et des Immunités, réunie à Strasbourg le 2 octobre 2006 sous la présidence de M. Gross (Suisse, SOC), en ce qui concerne :

- **Équilibre institutionnel au Conseil de l'Europe (Rapporteur : M. Schieder, Autriche, SOC)** : a pris position sur les neuf amendements déposés au projet de recommandation ;
- **Le vote ouvert et transparent à l'Assemblée parlementaire (Rapporteur : M. Cebeci, Turquie, PPE/DC)** : a approuvé un rapport, adopté à l'unanimité un projet de résolution, et chargé le rapporteur de les présenter à la prochaine réunion de la Commission permanente (Saint-Marin, 17 novembre 2006) ;
- **Questions diverses** : a pris note du courrier de M. Wilshire (Royaume-Uni, GDE) adressé au Président de l'Assemblée concernant la procédure d'adoption des rapports, et de la réponse de celui-ci transmettant la question à l'appréciation de la commission du Règlement, et a entendu l'intervention de son président sur les décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 2 octobre 2006 de renvoyer à la commission certaines questions concernant l'application et l'amendement de diverses dispositions du Règlement de l'Assemblée ;
- **Prochaines réunions** : a laissé à son Président le soin de décider de la date et du lieu de la prochaine réunion.

Mario Heinrich, Valérie Clamer

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée
Directeur Général au Secrétariat de l'Assemblée
Directeurs et tous les agents du Secrétariat de l'Assemblée
Secrétaires des Délégations Nationales de l'Assemblée
Secrétaires des Groupes Politiques de l'Assemblée

Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes du Conseil de l'Europe